

Recettes.....	{	Montant total probable des cessions et subventions.....	19,288 50
		Produits divers d'exploitation prévus.....	" "
		Subvention à porter à la 6 ^e partie, 1 ^{re} section, du budget général de la direction.....	6,000 00
			<hr/>
			25,288 50
			<hr/> <hr/>

N° 252. — DÉPÊCHE ministérielle du 3 juin 1874 (4^e direction, 2^e bureau) au sujet de l'admission des créoles dans l'armée territoriale.

Paris, le 3 juin 1874.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — La question a été soulevée de savoir si les jeunes créoles qui, ayant leur domicile légal dans nos colonies, ne sont pas soumis en France à la loi du recrutement, doivent être compris dans l'armée territoriale, lorsqu'ils viennent se fixer définitivement en France après l'expiration du délai légal pour leur inscription sur les contrôles de l'armée active ou sur ceux de la réserve.

M. le Ministre de la guerre a été d'avis que l'admission de ces hommes dans l'armée territoriale devait demeurer facultative pour eux. Ils pourront en faire partie, mais seulement sur leur demande.

J'ai l'honneur de porter cette décision à votre connaissance.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : A. BENOIST D'AZY.

N° 253. — DÉPÊCHE ministérielle du 5 juin 1874 (4^e direction, 2^e bureau) contenant des instructions sur le service des transports généraux.

Paris, le 5 juin 1874.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Diverses observations présentées par quelques administrations coloniales, rapprochées des indications du compte d'opérations de l'Exercice 1872, ainsi que des demandes d'approvisionnements pour l'année courante, me donnent lieu de supposer que les dispositions relatives à la subvention faite par le service de l'artillerie aux transports généraux ne sont pas interprétées d'une manière uniforme dans les colonies. Il convient donc de donner à ce sujet quelques explications et, en outre, de déterminer le chiffre de la subvention.

D'après l'article 8, § 1^{er}, de l'instruction du 25 juillet 1872, la

BULL. OFF. N° 3. — ANNÉE 1874.